



Compte rendu

Conseil municipal de Mondrainville

Lundi 3 février 2012

Convoqué le 27 janvier 2012, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE GOFF, Maire.

Présents : Mmes GODIER, DUGUE. M. BUFFARD, adjoints, Mmes BIGOT, FOULET, MARIE, M. BERTHELOT, conseillers

Absents excusés : MM. ADAMCZYK, LEMERAY, OLLIVIER

Secrétaire de séance : Mme DUGUE

Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

| Investissements | | |
|-----------------|----------------------------|---------------|
| Dépenses | Chapitre 20 - Article 205 | + 370 Euros |
| | Chapitre 21 - Article 2156 | + 2 300 Euros |

Il est précisé que ces sommes seront reprises lors du vote du Budget Primitif 2012.

Modalités d'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal définit les modalités d'attribution des subventions aux associations selon les critères suivants :

- Les associations de Mondrainville seront subventionnées dans la mesure où leur objectif répond à un intérêt public local présentant un caractère bénéfique pour les habitants. Les manifestations organisées par ces associations devront en effet permettre la participation des Mondrainvillais.
- Concernant les associations hors commune, le montant attribué ne devra en aucun cas dépasser 150 € par association, sur la base de 10 € par jeune de Mondrainville de moins de 18 ans pratiquant une activité au sein de ces associations.

Demande de sponsoring

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande de don de l'association « Initiatives » au motif que la Commune n'a pas vocation au sponsoring.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15